

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023-12-07

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Didier-Claude BLANC.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 11</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 13 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 25</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP à Kevin QUEYREL, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Christelle RUYSSCHAERT, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pascale ROCHAS à Lionel TARDY.

Délégué-e excusé-e : Pierre COMBES, Jean-Jacques MONPEYSEN, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Nicole PELOUX, Gérard TENOUX, Danielle TOUCHE.

Monsieur Didier-Claude BLANC déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Création d'un « sentier de la nuit » - Phase « études » - Modification du plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	13 000 € (déjà réalisé)	5 625 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	18 625 €	14 500 €

Rapport :

Le 1^{er} vice-président expose,

Dans le cadre du programme « Espace Valléen 2014-2020, il a été prévu de créer un « sentier de la nuit », destiné à valoriser la qualité du ciel nocturne et la biodiversité nocturne des Baronnies provençales. Au cours d'une première phase d'élaboration, le site de Beynaves (commune de Sainte-Colombe, à proximité d'Orpierre) a été retenu grâce à l'existence d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Lors de l'instruction des demandes de subvention, il est apparu possible de bénéficier d'une aide du ministère de la Culture dans le cadre de la commande publique d'œuvres d'art dans l'espace public. En 2022, le Parc a obtenu une première aide de l'Etat, d'un montant de 10 000 euros, pour le financement de la phase « études » afin de payer la conception d'un projet par trois artistes ou collectif d'artistes. Un comité artistique a été nommé pour suivre le projet et pour retenir les trois équipes/artistes parmi 58 dossiers parvenus au Parc.

Chacune des trois équipes/artistes sélectionnés a rendu son projet au 9 mars 2023. Une audition a été organisée à Orpierre le 29 mars 2023. A l'issue des présentations, le comité artistique s'est réuni une nouvelle fois pour statuer sur les projets présentés le 15 mai 2023.

Ces délibérations n'ont pas permis de dégager un choix majoritaire pour un des trois projets, malgré l'intérêt de chacun. Il apparaissait en effet nécessaire de demander des compléments d'instruction afin de pouvoir choisir un dossier qui avait le maximum de chances de recueillir l'assentiment des membres du conseil national des œuvres d'art dans l'espace public. Pour financer ce travail supplémentaire des artistes, le projet a été présenté le 20 septembre dernier au Conseil national des œuvres d'art dans l'espace public qui a accepté d'accorder une aide complémentaire pour les suppléments d'artistes à hauteur de 1 500 euros par artiste, le Parc naturel régional contribuant à hauteur de 20% pour l'animation des réunions et du projet.



Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Dépenses Etudes	Montant (€ TTC)	Recettes Etudes	Montant (€)
Indemnités des artistes (mission de base)	12 000 €	Ministère de la Culture (mission de base)	10 000 €
Ingénierie interne (accompagnement, mission de base)	1 000 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales (mission de base)	3 000 €
Sous total (mission de base)	13 000 €	Sous-total (mission de base)	13 000 €
Indemnité des artistes (mission complémentaire)	4 500 €	Ministère de la Culture (mission complémentaire)	4 500 €
Ingénierie interne (accompagnement, mission complémentaire)	1 125 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales (accompagnement, mission complémentaire)	1 125 €
Sous total (mission complémentaire)	5 625 €	Sous total (mission complémentaire)	5 625 €
Total Etudes	18 625 €	Total Etudes	18 625 €

Délibération

- ◆ Vu les délibérations n°2019-06-11 du Comité syndical du 18 juillet 2019, n°2020-03-13 du Comité syndical du 5 mars 2020, n°2021-10-21 du Bureau du 25 octobre 2021 et n°2023-03-05 du Bureau du 2 février 2023 ;
- ◆ Considérant l'orientation II.2.1 de la charte visant à « promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens » et plus spécifiquement son objectif de « faire émerger une pratique nocturne du territoire et de ses patrimoines, moyen original et qualité naturelle à valoriser, par l'approche de l'astronomie, de l'art, de l'éclairage, de la compréhension du paysage et de la nature de nuit. Une telle pratique doit s'appuyer sur une politique de préservation du ciel noir contre la pollution lumineuse ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le nouveau plan de financement ;
- **Décide** de relancer la consultation des artistes sélectionnés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX


